

MENDICITÉ ET LAVAGE DE PARE-BRISE

La sollicitation agressive et la sollicitation d'une personne retenue sont illégales. La sollicitation est l'action de demander de l'argent à quelqu'un, que des services soient fournis en retour ou non. La sollicitation comprend notamment la mendicité et le lavage de pare-brise.

- Habituellement, la mendicité passive (par ex., tendre simplement la main et demander de la monnaie) n'est pas illégale.
- La mendicité agressive est illégale : confronter, menacer et toucher des piétons, leur bloquer le passage, proférer des paroles injurieuses, solliciter une personne sous l'effet de l'alcool ou de la drogue ou d'une façon persistante.
- Il est illégal de mendier aux endroits suivants : guichets automatiques bancaires, téléphones publics, toilettes publiques, arrêts de transport en commun, véhicules se trouvant dans un parc de stationnement et véhicules se trouvant sur la chaussée.
- Il est illégal de laver des pare-brise sur la chaussée.
- Amende de 500 \$ (première infraction); amende maximale de 1 000 \$ et/ou emprisonnement maximal de six mois (infractions subséquentes).
- Un policier ayant des motifs raisonnables de croire que vous commettez une infraction peut vous arrêter sans mandat s'il vous a averti avant l'incident OU si l'arrestation est nécessaire pour établir votre identité ou empêcher d'autres violations.
- La police ne peut prendre vos effets (y compris votre raclette) comme preuve que si elle vous soupçonne de les avoir utilisés pour commettre un acte criminel (par ex., vol, voies de fait, vol qualifié).
- Si vous demandez qu'on vous rende vos effets, ils doivent habituellement vous être rendus dans un délai de trois mois.
- La mendicité et le lavage de pare-brise peuvent mener à des accusations criminelles pour avoir troublé la paix ou flâné dans un endroit public.

Service de référence aux avocats : RGT 416-947-3330

Ailleurs en Ontario : 1-800-268-8326

Justice for Children & Youth : RGT 416-920-1633

Ailleurs en Ontario : 1-866-999-JFCY (5329)

www.jfcy.org

Avec le soutien financier de l'Initiative de partenariats en action communautaire du gouvernement du Canada, administrée par la ville de Toronto